

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-073 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIK, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Animation de la vie sociale – Octroi d'une subvention par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais sur l'étude engagée.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la démarche engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et la Fédération Départementale des Centres Sociaux pour réfléchir à la mise en place d'une animation de la vie sociale à l'échelle du territoire venant s'inscrire dans les actions déjà initiées depuis de nombreuses années dans les domaines de l'animation de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse par l'intercommunalité.

Monsieur le Président indique que cette réflexion s'appuie également sur la démarche initiée par la Maison des Habitants de Croisilles avec le soutien technique et pédagogique de la Fédération Départementale des Centres Sociaux à laquelle la Maison des Habitants est affiliée.

Monsieur le Président précise que ce soutien s'est traduit par la mise à disposition d'une ressource qui a charge de faire émerger les besoins et les attentes du territoire dans le cadre d'une mission de dix huit mois.

Monsieur le Président souligne que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais a décidé d'apporter un soutien financier sur cette mission de préfiguration en accordant à l'intercommunalité une aide financière de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la démarche de réflexion visant à déterminer l'intérêt pour l'intercommunalité d'engager une animation de la vie sociale à l'échelle du territoire communautaire ;
- d'approuver l'aide financière octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais ;
- de faire recette de la somme allouée au titre du budget général de l'intercommunalité (Section de Fonctionnement - recettes – Chapitre 70 – Article 7066 – fonction 422).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.


*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

1971022

Le Président,

Jean-Jacques COFFRE


Le Président,

Jean-Jacques COFFRE


2020-073 du 23/06/2020

Animation Vie Sociale

Subvention CAF du Pas de Calais